

JESUISHESBIGNON.BE

La boss du GAL Hesbaye est Hutoise

Biologiste, Fabienne Nyssen a été chercheuse en Antarctique

Le Conseil d'Administration du Groupement d'Action Locale (GAL) Hesbaye vient de se constituer et a recruté une coordinatrice. Il s'agit d'une Hutoise. Actuellement directrice du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, Fabienne Nyssen a travaillé plusieurs années en Antarctique comme chercheuse. Elle prendra ses fonctions à la tête du GAL début 2017.

Le Groupement d'Action Locale (GAL), baptisé «jesuishesbignon.be» et qui rassemble onze communes, est sur les rails. Le 20 octobre dernier s'est tenue l'assemblée générale constitutive au centre culturel de Waremmes et c'est Vincent Mignolet, initiateur du projet, qui a été désigné président. Néanmoins, le Conseil d'Administration est composé de davantage de membres issus du secteur privé et associatif (12) que d'élus communaux (11). «C'est la règle», précise Vincent Mignolet. Ce CA a d'emblée lancé son recrutement en désignant un boss qui fera fonctionner ce GAL. «Il s'agit de Fabienne Nyssen. Elle est actuellement la directrice du Parc naturel des Hautes Fagnes-Eifel. Elle est Hutoise et a une grande connaissance du développement durable», décrit le président. C'est que la coordinatrice de ce tout jeune GAL a déjà une sacrée expérience et de solides références. Biologiste de formation, Fabienne Nyssen a été chercheuse

pendant 12 ans et a notamment travaillé en Antarctique. «Je me suis ensuite recyclée et je dirige depuis 4 ans le Parc naturel des Hautes Fagnes», confie-t-elle. «Ce sera le même genre de boulot à la tête du GAL mais je serai plus près de chez moi puisque je suis Hutoise et j'ai des origines hesbignonnes. Pouvoir travailler avec des élus locaux ainsi qu'avec des partenaires privés et du monde associatif, c'est enrichissant. C'est un travail qui a du sens avec des projets concrets». La coordinatrice va désormais devoir se constituer son équipe. «Je vais choisir des chargés de missions pour réaliser les projets. Mon souhait est d'engager des gens de la région, qui connaissent leur territoire et y vivent. Je me réjouis vraiment de commencer».

L'équipe devrait être en place pour le début de l'année 2017. «On ne sait pas encore où elle sera basée», indique Vincent Mignolet. «Nous avons plusieurs possibilités, notamment à Geer. Mais le choix doit être justifié. Nous souhaitons en tout cas que l'endroit permette à l'équipe de se sentir bien pour travailler de manière optimale». Parmi les axes de travail sur lesquels va se concentrer le GAL, il y a la mobilité douce, la transition énergétique, l'alimentation saine, encourager la filière locale pour rapprocher le consommateur du producteur, la trame bleue (cours d'eau) ou encore le vieillissement. Plus de détails sur jesuishesbignon.be. ●

CHRISTOPHE CAUBERGH



Fabienne Nyssen dirige depuis 4 ans le Parc des Hautes Fagnes. © NL

Michel Lecomte (Les Waleffes)

«Promouvoir les circuits courts»



Bientôt une coopérative. © CH.C.

Michel Lecomte, citoyen de Les Waleffes (Faimies), fait partie du Conseil d'Administration du GAL. Il est en train de mettre en place une coopérative pour promouvoir les bons produits de la région et

les circuits courts. «Les commandes se feront par internet et les colis seront livrés à des points de dépôt», explique-t-il. «Mais nous ne voulons pas faire que de la livraison. Nous souhaitons faire de la formation et de l'accompagnement pour les producteurs». Mais d'autres axes du GAL intéressent aussi le Faimois. «Les énergies renouvelables ou encore la mobilité douce. On pourrait d'ailleurs imaginer des livraisons de colis à domicile à vélo». ●

CH.C.

WAREMME

Les redevances et taxes répressives augmentées

Bonne nouvelle pour les citoyens waremmiens. La majorité des taxes et redevances reste inchangée pour 2017. «L'IPP reste à 8,5 % et le précompte immobilier à 2.450 centimes additionnels ne bouge pas. Pas question de toucher au portefeuille de nos habitants», indique l'échevine des finances, Stéphanie Kiproski. Par contre, les redevances et taxes répressives et dissuasives partent à la hausse. «C'est une lé-

gère augmentation mais nous voulions atteindre le plafond maximal pour ce type de taxes», poursuit l'échevine. «C'est le cas par exemple pour la taxe sur les logements inoccupés. Elle passe de 184,70 euros par mètre courant de façade à 186,70 euros. La redevance sur l'enlèvement de dépôts clandestins passe de 100 euros/dépôt de sac à 104 euros et de 500 euros/autre dépôt à 519 euros. Augmentation aussi pour la taxe sur les panneaux publicitaires». L'échevine des finances a également présenté le budget final de 2016. Le résultat à l'exercice propre est de 832.552,81 euros. «On constate que les recettes stagnent puisqu'on n'augmente pas les taxes et que les subsides wallons n'augmentent pas non plus», explique Stéphanie Kiproski. «Les dépenses, par contre, sont de plus en plus élevées. Surtout au niveau du personnel. Nous avons d'ailleurs décidé de reporter de quelques mois la nomination de 5 personnes. Bref, nous contrôlons nos dépenses mais c'est un jeu d'équilibriste. Il faut se montrer prudent mais tout en restant dynamique et en gardant un programme d'investissements. La dette, elle, diminue puisque nous avons fixé la balise d'emprunt à 1,5 million d'euros. Le budget final tient la route». ●

CH.C.

Le Collège ne veut pas toucher au portefeuille des citoyens

gère augmentation mais nous voulions atteindre le plafond maximal pour ce type de taxes», poursuit l'échevine. «C'est le cas par exemple pour la taxe sur les logements inoccupés. Elle passe de 184,70 euros par mètre courant de façade à 186,70 euros. La redevance sur l'enlèvement de dépôts clandestins passe de 100 euros/dépôt de sac à 104 euros et de 500 euros/autre dépôt à 519 euros. Augmentation aussi pour la taxe sur les panneaux publicitaires». L'échevine des finances a également présenté le budget final de 2016. Le résultat à l'exercice propre est de 832.552,81 euros.



Taxée plus... © DR

NANDRIN

Nouvelle administration : les travaux vont débiter

Depuis quelques jours, une construction en bois, type chalet, a été adossée à la façade avant de l'administration communale (maison Musin) de Nandrin. En réalité, il s'agit d'un sas de température qui servira d'entrée dès le début des travaux de démolition et construction de la nouvelle administration communale. Laquelle regroupera à la fois les services communaux et ceux du CPAS. «L'entrée se fera de ce côté pendant les travaux pour une question de sécurité», confirme le bourgmestre de Nandrin, Michel Lem-

mens. L'entrée sur le côté ne sera plus accessible puisque la nouvelle administration sera accolée au bâtiment Musin. On ne pourra donc plus passer entre ce dernier et le bâtiment datant de 1954 qui abrite le bureau du bourgmestre et le secrétariat, notamment. Bâtiment qu'il est prévu de raser, pour rappel.

L'installation d'un chalet annonce des travaux imminents. «Le sas n'est pas encore utilisé mais le sera. Nous avons notifié le marché à l'entrepris, chantier qui va être mis en œuvre», indique le mayer sans

avancer de date précise.

Du côté de l'opposition, on tire la sonnette d'alarme. «On a tout lieu de penser que les travaux sont sur le point de démarrer. Aménager une entrée provisoire au bâtiment Musin est un signe clair. Or, nous n'approuvons pas la destruction du bâtiment de l'administration, rénové à grands frais il y a peu», rappelle Marc Evrard, chef de file d'Union Pour Nandrin. Qui a décidé d'agir de concert avec l'autre groupe d'opposition, Tous Ensemble, pour convoquer un conseil communal extraordinaire sur la ques-

tion (rénovation/extension vs démolition/reconstruction). Sept conseillers (sur 17) ont signé cette demande de convocation, soit un tiers des élus, ce qui rend la tenue de ce Conseil inévitable pour la majorité.

L'objet du point unique à l'ordre du jour porte sur la préservation dudit bâtiment. «Nous sommes toujours mis devant le fait accompli. Le dossier de la nouvelle maison communale est venu sur la table du Conseil en 2013 (lancement d'une étude de projet), puis en 2015 (désignation d'un auteur de projet) et tout à coup, en 2016, on nous présente des plans terminés sans avoir eu l'occasion d'en débiter en amont. Or, le Conseil avait approuvé une étude objective sur l'opportunité de conserver ou non le bâtiment de l'administration communale. Il était normal que les résultats de cette étude soient

Les deux groupes d'opposition ont demandé la convocation d'un conseil communal extraordinaire, sept conseillers ont signé le document

communiqués au Conseil. Cela n'a jamais été le cas», reproche Marc Evrard. «Il devait y avoir une analyse de plusieurs options : rénover, détruire etc. Nous n'avons pas eu d'explications quant à la décision prise. Nous ne sommes pas d'accord avec cette méthode. On a l'impression qu'ils se disent que le plus important est de mettre le train en

route et qu'après, il n'y aura plus moyen de l'arrêter», abonde Benoît Ramelot, chef de groupe Tous Ensemble. Si ce dernier se dit prêt à entendre des arguments objectifs en faveur d'une destruction/reconstruction («quitte à être convaincu»), Marc Evrard et son groupe s'affichent en défaveur d'une telle option. Ils souhaitent la suspension des futurs travaux. N'est-ce pas trop tard? «Mieux vaut tard que jamais. Et on ne peut pas nous incomber la faute de la précipitation. Il fallait faire les choses dans l'ordre. Le projet actuel de près de 2 millions est démesuré.»

Le bourgmestre, en Collège ce lundi à propos de la convocation sollicitée, n'a pas commenté le fond du dossier. «Nous sommes en train d'en débiter. Nous préparons notre réponse pour la semaine prochaine.» ●

ANNICK GOVAERS

22097890

MENUISERIE BURE Fenêtres, portes et volets **FINSTRAL**

DES FENÊTRES POUR ÊTRE BIEN CHEZ SOI

Plus de 60 ans d'expérience et de compétence

CHÂSSIS ET PORTES EN PVC, PVC-ALU, BOIS-PVC, BOIS-PVC-ALU OU ALU

Rue Favray, 9 | 4367 Crisnée | Tél. 019 67 71 54 | Fax 019 67 84 93 | info@buresa.be | www.buresa.be

SP22097890 - CH-E



Un chalet a été installé à l'avant du bâtiment Musin, il servira d'entrée pendant les travaux. © SP